

Pétrolière canadienne sévèrement jugée en Colombie

Constance Vaudrin

Number 769, December 2013

La promesse du don

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/70684ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (print)

1929-3097 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Vaudrin, C. (2013). Pétrolière canadienne sévèrement jugée en Colombie. *Relations*, (769), 5–6.



nous a donné la Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012 (commission Ménard), dont le mandat et les pouvoirs restreints ne permettront pas de faire la lumière sur les violations de droits commises lors de la grève étudiante.

Notons qu'à ce chapitre, le Québec est plus mal loti que l'Ontario, où le Bureau du directeur indépendant de l'examen de la police joue un rôle intéressant. À la suite du sommet du G20 qui a eu lieu à Toronto, en juin 2010, ce bureau a produit un rapport étoffé faisant état des violations de droits

commises par les forces policières. Le gouvernement québécois n'a pas eu le courage de mettre en place un mécanisme de surveillance des forces policières qui soit indépendant, efficace et transparent. ●

Pétrolière canadienne sévèrement jugée en Colombie

En août dernier, un tribunal international d'opinion a sévèrement jugé une pétrolière canadienne pour ses agissements en Colombie.

CONSTANCE VAUDRIN

Le 18 août dernier, le Tribunal populaire sur les politiques extractives en Colombie a jugé coupable la pétrolière canadienne Pacific Rubiales Energy de violations des droits humains, du travail et de l'environnement. Le Tribunal populaire, qui s'inspire des pratiques des divers tribunaux internationaux d'opinion comme le Tribunal Russell et le Tribunal permanent des peuples, a rendu son verdict à la suite des témoignages de victimes entendus lors d'audiences préalables, organisées par diverses organisations sociales colombiennes, dont la Red de Hermandad et l'Unión Sindical Obrera (USO), le syndicat pétrolier national. À Puerto Gaitán, l'audience a rassemblé plus de 600 personnes, dont 19 délégués représentant huit organisations sociales, syndicales et politiques québécoises et canadiennes, une délégation coordonnée par le Projet accompagnement solidarité Colombie.

C'est dans les environs de Puerto Gaitán, dans le département de Meta,

que se trouve le principal champ pétrolier de l'entreprise canadienne enregistrée à Toronto, et qui compte plusieurs filiales dans les secteurs pétroliers et miniers en Colombie. L'extraction pétrolière est la cause d'une diminution importante du volume d'eau, par ailleurs de plus en plus contaminée et source de maladies de la peau chez les habitants du territoire où vivent les peuples autochtones Sikuani. De plus, la compagnie a procédé à la construction d'un oléoduc sur des territoires ancestraux sacrés, causant des dommages sociaux, environnementaux et culturels, le tout sans respect du principe de consultation préalable. Entre autres graves problèmes, les camions transportant le pétrole se succèdent sur une route de terre régionale, causant des accidents.

Le jury du Tribunal populaire a condamné la pétrolière pour violation du droit d'association syndicale, du droit au travail (conditions de travail, embauche et taux salarial en violation des normes colombiennes) et des droits de la personne (agressions

contre les ouvriers syndiqués, menaces de mort, attentats, diffamation, tentatives d'assassinat). On estime que 6 000 hommes armés protègent les installations de l'entreprise où travaillent environ 14 000 ouvriers dans des conditions déplorables, à coup de contrats renouvelables d'une durée de 28 jours. Lors des audiences, l'USO a témoigné que depuis un conflit de travail en 2011, l'entreprise refuse de reconnaître le syndicat et a négocié un nouvel accord avec un syndicat patronal, l'UTEN, licenciant par le fait même les 3 000 travailleurs membres de l'USO. En décembre 2012, un syndicaliste, qui avait déjà reçu des menaces de mort, a été

L'auteure, membre du Comité pour les droits humains en Amérique latine, a fait partie de la délégation du Projet accompagnement solidarité Colombie (PASC) à Puerto Gaitán en Colombie. Photo: Constance Vaudrin





assassiné. Ce meurtre a forcé l'USO à fermer son local à Puerto Gaitán.

Devant de telles injustices, l'appui international aux organisations sociales, syndicales et autochtones colombiennes, de plus en plus menacées, doit être maintenu et renforcé. La délégation canadienne, témoin important, entend maintenir les liens de solidarité créés lors de ces audiences et poursuivre des actions auprès du gouvernement canadien pour exiger que soient

créés des mécanismes d'accès à la justice et un meilleur contrôle des agissements des entreprises canadiennes à l'étranger. Cette vigilance est d'autant plus nécessaire que l'Accord de libre-échange avec la Colombie, entré en vigueur en 2011, facilite l'exploitation pétrolière et minière faite par des entreprises canadiennes. Loin de diminuer les violations de droits humains, comme l'affirme le gouvernement canadien, cet accord risque d'accroître – comme cela a été le cas jusqu'à présent – la militarisation, le dépla-

cement des populations, la contamination environnementale et les violations des droits humains dans les régions où les compagnies exploitent les gisements pétroliers et miniers. En effet, selon le Bureau du vérificateur de Colombie, «87% des réfugiés internes proviennent des régions d'exploitation pétrolière et minière, alors que 78% des crimes commis contre les syndicalistes et 89% des violations des droits des peuples autochtones y sont aussi perpétrés». ●

Le Canada, terre d'accueil?

Alors que la guerre en Syrie provoque une grave crise humanitaire, le Canada multiplie les embûches à l'accueil de réfugiés de cette région.

FAISAL ALAZEM

L'auteur est directeur de la section montréalaise du Conseil syrien canadien

Depuis le début du conflit en Syrie, on estime à 4,5 millions le nombre de déplacés internes. Ces derniers sont les plus vulnérables: ils vivent dans des camps et des zones constamment bombardés ou assiégés, où l'eau potable, les soins médicaux de base et l'éducation manquent cruellement. Le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés estime par ailleurs à 2,5 millions le nombre de déplacés externes, principalement dans les pays voisins, notamment le Liban, la Jordanie, l'Irak, la Turquie et l'Égypte. Étant donné l'instabilité politique et économique régnant dans ces pays, les réfugiés syriens s'y retrouvent aussi dans une situation précaire et sont sujets à la violence, aux humiliations, aux agressions à caractère xénophobe et aux abus de toutes sortes – notamment les femmes et les enfants.

Devant l'ampleur de la crise humanitaire, alors qu'un tiers de la population syrienne est déplacée et que plus de la moitié des maisons ont été détruites, on pourrait s'attendre à ce que le Canada joue un rôle de premier plan dans l'accueil des réfugiés, comme il l'a fait par le passé dans d'autres crises. Malheureusement, depuis le début de cette guerre, en mars 2011, le Canada n'a reçu que 53 réfugiés syriens, et seulement 9 en 2013. À cet égard, la majorité des Canadiens d'origine syrienne ont fait savoir que leurs demandes de visa pour faire venir des membres de leur famille au Canada, en vertu du programme de réunification familiale, ont été systématiquement rejetées. Les agents des bureaux des visas soupçonnent en effet les réfugiés de vouloir rester au Canada après la fin de la période de séjour temporaire autorisée. Le même prétexte est également

servi aux étudiants syriens, même s'ils répondent à tous les prérequis pour entrer au Canada (preuves d'admission à une université, critères financiers, etc.).

Le 3 juillet dernier, le gouvernement canadien s'est finalement engagé à accueillir 1300 réfugiés syriens, dont 200 aux frais de l'État et 1100 par le biais de parrainages privés. Même si c'est peu, les Canadiens d'origine syrienne ont accueilli la nouvelle avec enthousiasme. C'était toutefois avant de découvrir les nombreux écueils d'un processus de parrainage privé extrêmement long et coûteux. Par exemple, dans le cas d'une famille syrienne de quatre personnes ayant fui en Égypte, le délai moyen entre le dépôt d'une demande de parrainage et la réception d'une lettre d'admission est de 40 mois. De plus, les signataires de la demande de parrainage doivent verser 26 000 \$ en garantie pendant toute la durée du processus, montant qui ne leur sera remboursé qu'à l'arrivée au Canada de leur famille. En plus de ces contraintes, le programme ne